

Compte-Rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal du 21 octobre 2019

Délibérations consultables en Mairie du 26 octobre au 26 décembre 2019 pendant les horaires d'ouverture de la Mairie

Le Conseil Municipal de CEAULMONT s'est réuni en séance ordinaire, le 21 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Pierre PETITGUILLAUME, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 15 octobre 2019

Après approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2019, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

PRÉSENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, M. Daniel AUMAITRE, M. Jacques MAUGRION, Mme Agnès CHION, Mme Francine PILLAIRE, M. Jérôme GABILLAUD, Mme Estelle RUFFLET, M. Olivier DALLOT, M. Gilles LOUSTALOT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Pierrette DELAVEAU (a donné pouvoir à Mme Estelle RUFFLET), Mme Marie-Agnès PEYHARDI, M. Patrice LUGNOT, Mme Séverine HÉMERY (a donné pouvoir à Mme Agnès CHION), M. René PELVET, Mme Anne-Laure BODIN (a donné pouvoir à M. Jérôme GABILLAUD)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Francine PILLAIRE

1. Décision Modificative n° 1

Suite à la panne et au changement de moteur du tracteur pour un montant de 17 304.10 €, dépense non prévue au budget, il manque des crédits en investissement au chapitre 21 pour régler la facture des travaux d'éclairage public réalisés par la SEGEC d'un montant de 35 247.60 €. Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise la décision modificative proposée par le Maire.

2. Réforme des Trésoreries

Suite à la motion sur les réorganisations en cours des services des DDFIP adoptée à l'unanimité par les maires ruraux lors du Congrès et entérinée à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'UDMR réuni en présence de Michel BLONDEAU, Président de l'AMI, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de réforme des Trésoreries et sollicite le maintien des structures ainsi que du personnel concerné.

3. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Suite à la réunion de la Commission du 3 octobre 2019 dans les locaux de la Communauté de Communes et à la notification du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), le Maire soumet ce rapport aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci décide d'approuver les éléments de ce rapport.